

## La facturation électronique entre en vigueur

Dans une directive adoptée en décembre dernier, l'Union européenne a décidé d'harmoniser les systèmes de facturation en vigueur dans les Etats membres et à faciliter le recours à la facturation électronique.

Alors que cette directive ne doit être transposée dans les droits nationaux que d'ici à 2004, Alain Zenner, Commissaire du gouvernement, chargé de la simplification administrative, a toutefois décidé de *donner le bon exemple en transposant cette directive en droit belge aussi rapidement que possible.*

Après avoir mis sur pied en mars dernier un groupe de travail mixte (public et privé) sur la question, ce dernier a annoncé hier *qu'il est à présent possible d'obtenir de l'Administration de la*

*fiscalité des entreprises et des revenus (AFER) des autorisations individuelles en vue d'émettre ou recevoir des factures utilisant les techniques de la télématique.*

Une société spécialisée dans la facturation vient de recevoir une autorisation.

Mais, rappelle Alain Zenner, *il va de soi que ces autorisations individuelles sont assorties de conditions destinées à garantir l'intégrité et la conservation des données électroniques.*

Le Commissaire du gouvernement s'est *réjoui de cette avancée, qui illustre le nouvel état d'esprit de l'administration.*

(P.V.C.)